



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce quatorzième jour du mois de novembre 2016, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absent : Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des travaux publics et directeur général
 adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2016
4. Lecture du certificat d'enregistrement du règlement numéro 1352-2016
5. Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant le projet de règlement numéro APR-34-2016
6. Assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-34-2016 règlement modifiant le règlement sur le PIIA
7. Assemblée de consultation sur le projet de règlement APR-35-2016 aux fins de modifier le règlement sur les permis et certificats
8. Avis de motion aux fins de modifier certaines dispositions du règlement de zonage (APR-36-2016)
9. Avis de motion aux fins de modifier certaines dispositions du règlement de zonage (APR-37-2016)
10. Avis de motion aux fins de modifier certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats (APR-38-2016)
11. Modification du règlement d'emprunt numéro 1346-2016 concernant les jeux d'eau : réduction du terme de l'emprunt à 20 ans
12. Adoption d'un avant-projet de règlement numéro APR-39-2016 afin de créer la zone 157-H
13. Lecture et adoption du règlement numéro 1353-2016 pour l'installation de bornes d'incendie sur une partie de la route de Duchesnay et sur la rue Ernest-Piché
14. Lecture et adoption du règlement numéro 1354-2016 décrétant l'engagement de professionnels : réfection de la route de la Jacques-Cartier
15. Adoption du calendrier 2017 des séances du conseil
16. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
17. Nomination d'un maire suppléant
18. Autorisation du conseil : vacances de certaines employées
19. Réaménagement de la nouvelle mairie : paiement numéro 5
20. Embauche pour le parc de glisse : hiver 2016-2017



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

21. Autorisation de dépense : ouvre-portes centre socioculturel Anne-Hébert
22. Directives de changement : aménagement d'un lève-personne maison des Aînés
23. Autorisation de paiement numéro 1 : lève-personne maison des Aînés
24. Nomination d'un préventionniste - premier répondant à temps plein
25. Embauche d'un pompier - premier répondant à la suite d'une période de probation
26. Addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
27. Libération de montants déposés en garantie : placement MP
28. Contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation sur la route de la Jacques-Cartier
29. Contrat pour la réalisation des travaux d'arpentage légal sur la route de la Jacques-Cartier
30. Étude de visibilité et de circulation pour une intersection projetée sur la route de la Jacques-Cartier
31. Réfection d'une section de la route des Érables : approbation de directives de changement
32. Réfection d'une section de la route des Érables : paiement numéro 2
33. Embauche d'un opérateur de machinerie lourde et ouvrier
34. Vidange des étangs numéros 1 et 2 : paiement numéro 2
35. Mandat à l'évaluateur : acquisition d'une partie du lot 4 538 067
36. Construction du puits P-8 : réception définitive
37. Contrat pour l'installation d'un rideau d'air au pavillon Desjardins
38. Cautionnement Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
39. Dépôt de la liste des chèques
40. Dépôt de la liste des engagements financiers
41. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
42. Bordereau de correspondance
43. Période de questions
44. Ajournement au 21 novembre 2016
 - Rapport sur la situation financière
 - Dépôt du rapport financier : Rodéo 2016
 - Ajustement équité salariale
 - Signature du contrat de travail des chefs de division et du technicien en loisir
 - Demande de dérogation mineure : 3, rue Maisonneuve
 - Adoption du budget et des quotes-parts de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Le quorum étant constaté, la séance du mois de novembre est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

629-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

630-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 24 octobre 2016
comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1352-2016

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1352-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-34-2016

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'afin de corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture, il a modifié le projet de règlement numéro APR-34-2016, adopté par la résolution numéro 568-2016, afin de faire la modification suivante :

À l'article 2, la mention « en changeant les limites des zones « 65-C » et « 137-C » a été remplacée par la mention « en changeant les limites du secteur tronçon commercial central (64-C, 65-C, 137-C et 66-C) ». Par conséquent, l'article 2 se lit dorénavant de la façon suivante :

ARTICLE 2 L'annexe 1 du règlement numéro 1347-2016 pourvoyant à remplacer le règlement numéro 675-93 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est modifié en changeant les limites du secteur tronçon commercial central (64-C, 65-C, 137-C et 66-C).

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-34-2016 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PIIA

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-34-2016 amendant le règlement numéro 1347-2016 pourvoyant à remplacer le règlement numéro 675-93 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-35-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-35-2016 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à autoriser un logement à l'étage des établissements aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage numéro 1268-2015, le règlement de construction numéro 1269-2015 et le règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à créer la zone « 155-I » à même la zone « 36-I » et y prescrire les normes, agrandir la zone « 83-I » à même la zone « 36-I », modifier les conditions préalables à



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

l'émission de permis de construction dans la zone « 36-I » et préciser les normes d'entreposage dans les futures phases du parc industriel.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

AVIS DE MOTION AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (APR-36-2016)

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement amendant le règlement numéro 1259-2014 intitulé règlement de zonage, le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 1268-2015 et le règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à rectifier et préciser certaines dispositions du règlement de zonage.

AVIS DE MOTION AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (APR-37-2016)

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement amendant le règlement numéro 1259-2014 intitulé règlement de zonage, le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 1268-2015 et le règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à rectifier et préciser certaines dispositions du règlement de zonage.

AVIS DE MOTION AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (APR-38-2016)

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement amendant le règlement numéro 1268-2015 intitulé « *règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction* » de façon à rectifier et préciser certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats.

631-016

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1346-2016 CONCERNANT LES JEUX D'EAU: RÉDUCTION DU TERME DE L'EMPRUNT À 20 ANS

ATTENDU que ce conseil a adopté, le 22 août 2016, le règlement numéro 1346-2016 décrétant une dépense de 850 000 \$ et un emprunt de 422 542 \$ pour des travaux de construction de jeux d'eau à construire dans le parc du Grand-Héron;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire recommande un amendement au règlement afin de réduire le terme de remboursement de l'emprunt de 25 ans à 20 ans;

ATTENDU que l'article 564 de la *Loi sur les cités et les villes* stipule que le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution, sans approbation des personnes habiles



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

à voter, lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil reformule l'article 4 du règlement 1346-2016 de la façon suivante :

ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 422 542 \$ remboursable sur une période de 20 ans.

ADOPTÉE

632-2016

ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR 39-2016 AFIN DE CRÉER LA ZONE 157-H

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-39-2016 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 1268-2015 et le règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à créer la zone « 157-H » à même la zone « 71-H » et y prescrire les normes.

Premier projet de règlement APR-39-2016

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-39-2016
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1259-2014, LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS
ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 1268-2015, ET LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 DE FAÇON À :

- Créer la zone « 157-H » à même la zone « 71-H » et y prescrire les normes.

ARTICLE 2 Les feuillets du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014 sous la cote « Annexe 2 » sont modifiés en créant la zone « 157-H » à même la zone « 71-H ».

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014, du règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlement de zonage, de lotissement et de construction numéro 1268-2015 et du règlement de lotissement numéro 1260-2014 reproduite sous la cote « Annexe 3 » du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifiée de telle sorte que:

- La grille des spécifications pour la zone « 157-H » est créée à la suite de la grille de la zone « 156-F » ;
- Est ajouté dans la section « Règlement de zonage », aux lignes « Ha : Unifamiliale isolée », « Hb : Bifamiliale isolée », « Hc : Unifamiliale jumelée », « He : Trifamiliale jumelée », « Hf : Bifamiliale jumelée ».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

- multifamiliale (max. 6 logs) », et « RECa : Parcs et espaces verts », le symbole « O » ;
- Dans la section « Normes d'implantation » est ajouté, vis-à-vis la mention « Hauteur maximale », le chiffre « 12,0 », vis-à-vis la mention « Hauteur minimale », le chiffre « 4,5 », vis-à-vis la mention « Marge de recul avant », le chiffre « 7,5 », vis-à-vis la mention « Marge de recul arrière », le chiffre « 7,5 », vis-à-vis la mention « Marge de recul latérale », le chiffre « 2,0 », vis-à-vis la mention « Somme des marges latérales », le chiffre « 6,0 » et vis-à-vis la mention « coefficient d'occupation du sol » la mention « 0,50 ».
 - Dans la section « conditions préalables à l'émission de permis de construction », aux lignes « Lot distinct », « Raccordement aqueduc et égout » et « Rue publique » est ajouté le symbole « O » ;
 - Dans la section « Règlement de lotissement » à la ligne « Ha » est ajouté la mention « 18,5m/27m/500m² », à la ligne « Hb » est ajouté la mention « 20m/27m/540m² » et à la ligne « He » la mention « 30m/30m/1000m² ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

ADOPTÉE

633-2016

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1353-2016 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 85 000 \$ POUR L'INSTALLATION DE BORNES D'INCENDIE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DE DUCHESNAY ET SUR LA RUE ERNEST-PICHÉ

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'installer des bornes-incendies sur une partie de la route de Duchesnay et sur la rue Ernest-Piché;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 22 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1353-2016-2016, lequel décrète ce qui suit :

Règlement 1353-2016

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'installation de bornes-incendies sur une partie de la route Duchesnay ainsi que sur la rue Ernest-Piché.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 85 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant l'achat du matériel, l'installation des bornes-incendies, la réfection, les frais d'emprunt, les imprévus et les taxes nettes tel qu'il appert des descriptions et estimations détaillées préparées par monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 1^{er} novembre 2016.

La localisation des bornes-incendie est présentée en détails, sur un document préparé par Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville, en date du 1^{er} novembre 2016.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 85 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

634-2016

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1354-2016 DÉCRÉTANT L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS : RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU que, tel que démontré dans l'étude d'opportunité préparée par Stantec Experts-conseils ltées, il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection d'une section de la route de la Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'il y a lieu de débiter la réfection de cette route par la confection de plans et devis;

ATTENDU qu'un avis de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 24 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1354-2016 lequel ordonne et statue comme suit :

Règlement numéro 1354-2016

ARTICLE 1 SERVICES PROFESSIONNELS

Le conseil est autorisé à retenir les services de professionnels pour la préparation des plans et devis avant de décréter les travaux mentionnés dans le préambule du présent règlement. Ces services professionnels sont décrits et estimés dans un document préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 14 novembre 2016 et basés sur l'étude d'opportunité pour la réfection de la route de la Jacques-Cartier préparé par monsieur Jean-François Noël, ingénieur, chargé de projet Stantec Experts-conseil ltée en date du 22 juin 2016. Lesquels documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante

ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 215 000 \$, pour les fins du présent règlement, incluant les services de professionnels des ingénieurs, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 215 000 \$, sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment une subvention pouvant lui être accordée dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

635-2016

ADOPTION DU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent calendrier de ses séances ordinaires devant être tenues durant l'année 2017.

Lundi 9 janvier 2017 à 19 h 30
Lundi 13 février 2017 à 19 h 30
Lundi 13 mars 2017 à 19 h 30
Lundi 10 avril 2017 à 19 h 30
Lundi 8 mai 2017 à 19 h 30
Lundi 12 juin 2017 à 19 h 30
Lundi 10 juillet 2017 à 19 h 30
Lundi 14 août 2017 à 19 h 30
Lundi 11 septembre 2017 à 19 h 30
Mardi 10 octobre 2017 à 19 h 30
Lundi 13 novembre 2017 à 19 h 30
Lundi 11 décembre 2017 à 19 h 30

Ce calendrier n'inclut pas les ajournements, ni les séances extraordinaires.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

À cette séance, les conseillers Monsieur Claude Phaneuf, Monsieur André Fournier, Madame Nathalie Laprade, Madame Sandra Gravel ainsi que le maire Pierre Dolbec déposent un document intitulé: « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

636-2016

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

ET RÉSOLU que ce conseil nomme monsieur Martin Chabot, conseiller du district numéro 6, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de cinq mois débutant le 1^{er} décembre 2016.

ADOPTÉE

637-2016

AUTORISATION DU CONSEIL : VACANCES DE CERTAINES EMPLOYÉES

ATTENDU les demandes de trois employés de la Ville concernant leurs vacances, soit madame Andréanne Meilleur Gaudreau, madame Aline Bédard ainsi que de madame Isabelle Bernier;

ATTENDU les rapports du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 1^{er} novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser madame Aline Bédard, adjointe administrative aux Services techniques, à prendre quatre semaines consécutives de vacances au printemps 2017 au lieu de trois semaines maximum consécutives, tel que stipulé à l'article 9.1 du contrat de travail des cols blancs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conseillère en urbanisme, à prendre quatre semaines consécutives de vacances au cours des mois de février ou mars 2017 au lieu de trois semaines maximum consécutives, tel que stipulé à son contrat de travail.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser de monnayer les semaines de congé qui n'ont pas été utilisées au courant de l'année 2016 par madame Isabelle Bernier, greffière adjointe.

ADOPTÉE

638-2016

RÉAMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE : PAIEMENT NUMÉRO 5

ATTENDU les travaux réalisés par Lévis Construction inc. pour le réaménagement de la nouvelle mairie située au 2, rue Laurier;

ATTENDU la recommandation de paiement numéro 5 produite par monsieur Jocelyn Boilard, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 27 octobre 2016;

ATTENDU que cette recommandation de paiement couvre les travaux exécutés pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 5 au montant de 206 335,48 \$ à Lévis Construction inc. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 30 septembre 2016, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1313-2016.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à l'entrepreneur de fournir, avec la demande de paiement numéro 5, les quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat avec Lévis Construction inc., et ce, en regard du paiement numéro 4.

ADOPTÉE

639-2016

EMBAUCHE POUR LE PARC DE GLISSE : HIVER 2016-2017

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 7 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Langlois à effectuer l'embauche d'employés occasionnels pour la billetterie du parc de glisse du Grand-Héron pour l'hiver 2016-2017.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

640-2016 AUTORISATION DE DÉPENSE: OUVRE-PORTES CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 7 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation d'ouvre-portes au centre socioculturel Anne-Hébert pour un montant 11 807,59 \$, plus taxes. La dépense est appropriée du règlement d'emprunt numéro 1339-2016.

ADOPTÉE

641-2016 DIRECTIVES DE CHANGEMENT : AMÉNAGEMENT D'UN LÈVE-PERSONNE À LA MAISON DES AÎNÉS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, en date du 3 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de ratifier les quatre directives de changement approuvées dans le cadre du projet d'aménagement d'un lève-personne à la Maison des aînés.

ADOPTÉE

642-2016 AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1: LÈVE-PERSONNE MAISON DES AÎNÉS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 7 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser, conformément à la recommandation de Régis Côté et associés, le paiement numéro 1 à Alain M et M ltée pour les travaux d'installation d'un lève-personne à la maison des Aînés pour un montant de 21 669.75 \$, plus taxes.

La dépense est appropriée du règlement d'emprunt numéro 1339-2016.

ADOPTÉE

643-2016 NOMINATION D'UN PRÉVENTIONNISTE - PREMIER RÉPONDANT À TEMPS PLEIN

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 7 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de nommer monsieur Étienne Labonté-Jolin au poste de pompier - premier répondant à temps plein pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux conditions du contrat de travail des pompiers - premiers répondants à temps plein.

Monsieur Labonté-Jolin sera rémunéré au salaire horaire de l'échelon 3 de la grille salariale des pompiers - premiers répondants à temps plein. Il aura une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE

644-2016 EMBAUICHE D'UN POMPIER - PREMIER RÉPONDANT SUITE À UNE PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 9 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Maxime Fortin à titre de pompier - premier répondant au sein du Service de protection contre les incendies à la suite de sa période probatoire d'un an.

ADOPTÉE

645-2016

ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE VOIRIE D'HIVER AVEC LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 10 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire et monsieur le Directeur général et greffier à signer un nouvel addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Cet addenda permet le remplacement de l'annexe « C » afin d'ajouter la rue J.-A.-Pélisson à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Aucun ajout n'est prévu à la liste des rues à déneiger à Fossambault-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

646-2016

LIBÉRATION DES MONTANTS DÉPOSÉS EN GARANTIE : PLACEMENT MP

ATTENDU qu'un montant de 1 758,50 \$ a été déposé en septembre 2014 par la compagnie Placement MP afin de garantir, pour une période de deux ans, les travaux de construction effectués dans le secteur multifamilial, phase 6B (prolongement de la rue Anne-Hébert);

ATTENDU qu'un montant de 6 000 \$ a également été déposé en septembre 2014 par la compagnie Placement MP afin de garantir, pour une période de deux ans, les travaux de construction du projet Boisés Ontaritz, phases 1 et 2;

ATTENDU que les périodes de garantie sont échues et que les infrastructures sont en bon état;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'autoriser la libération des montants et d'autoriser le versement à la compagnie Placement MP.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 55-136-00-005.

ADOPTÉE

647-2016

CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION SUR LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 3 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU de rejeter la soumission déposée par Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée puisque cette dernière est non conforme aux exigences du devis en vertu de l'article 2.8.4;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'accorder un contrat à la firme GHD pour effectuer une étude géotechnique et environnementale dans le cadre du projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier. Le contrat est formé du devis, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée par la firme le 3 novembre 2016. Le coût du contrat est établi à 17 625 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Cette dépense pourra être remboursée par le règlement qui décrètera la réalisation des travaux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

648-2016 **CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ARPENTAGE LÉGAL SUR LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 10 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de mandater la firme DLT arpenteurs-géomètres pour effectuer les relevés terrain de l'emprise de la route de la Jacques-Cartier sur la section où des travaux de réfection sont prévus (phase 1). Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur Martin Pageau, arpenteur-géomètre, en date du 9 novembre 2016. Il s'agit d'un mandat à tarif horaire dont le coût est évalué approximativement à 8 050 \$, plus taxes.

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Cette dépense pourra être remboursée par le règlement qui décrètera la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

649-2016 **ÉTUDE DE VISIBILITÉ ET DE CIRCULATION POUR UNE INTERSECTION PROJÉTÉE SUR LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 7 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à la firme CIMA pour effectuer une étude de visibilité et de circulation pour l'aménagement d'une nouvelle intersection sur la route de la Jacques-Cartier. Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par madame Martine Bélanger et monsieur Sébastien Labonté en date du 4 novembre 2016.

Le coût du mandat est établi à 11 550 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Cette dépense pourra être remboursée, en partie, par le règlement qui décrètera l'acquisition du terrain.

ADOPTÉE

650-2016 **RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES: APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 14 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la directive de chantier C5 et autoriser la Compagnie PAX Excavation à effectuer les travaux qui y sont décrits. Les travaux seront payés selon la méthode de dépenses contrôlées, à tarif horaire et unitaire.

ADOPTÉE

651-2016 **RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES : PAIEMENT NUMÉRO 2**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 5 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver les travaux supplémentaires BT1, BT2, BT3 et BT4 au montant total de 1 280,07 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 2 à PAX Excavation au montant de 238 334,11 \$. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 28 octobre 2016, du paiement des travaux supplémentaires BT1, BT2, BT3 et BT4,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1321-2016.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

ADOPTÉE

652-2016 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE ET OUVRIER

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jocelyn Grenier, opérateur de machinerie lourde et ouvrier;

ATTENDU qu'un concours pour l'embauche d'un nouvel employé a été tenu;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 14 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Jean-Pierre Fortin, domicilié au 15, rue Boilard, à Fossambault-sur-le-Lac, au poste régulier d'opérateur de machinerie lourde et ouvrier du Service des travaux publics. Les conditions de travail et la description de tâches de l'employé apparaissent au contrat de travail des cols bleus. À son embauche, monsieur Fortin sera classifié à l'échelon 3 de la grille salariale en vigueur. Conformément au contrat de travail des cols bleus, il est soumis à une période d'essai de six mois.

ADOPTÉE

653-2016 VIDANGE DES ÉTANGS NUMÉROS 1 ET 2 : PAIEMENT NUMÉRO 2

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 2 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 2 à Centrix Environnement inc. au montant de 14 077,92 \$, plus taxes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer cette dépense à l'excédent de fonctionnement non affecté et d'amender la résolution numéro 460-2015 en conséquence.

ADOPTÉE

654-2016 MANDAT À L'ÉVALUATEUR : ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 4 538 067

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se doit d'acquérir une partie du lot 4 538 067 du cadastre du Québec afin de permettre l'installation d'un nouvel étang aéré pour l'épuration des eaux usées;

ATTENDU que pour ce faire, ce conseil doit faire estimer, aux fins d'achat, la valeur marchande de la partie du lot concerné;

ATTENDU l'offre de service du Groupe Altus datée du 2 novembre 2016 et présentée par madame Kathlyne Pelletier, évaluatrice-agrèée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil mandate le Groupe Altus en vue de procéder à l'évaluation de ladite propriété selon les termes de son offre de service datée du 2 novembre 2016;

Les honoraires pour la réalisation de l'expertise sont établis à 2 000 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier ladite somme du surplus non affecté et d'autoriser le directeur général et greffier à signer le document d'acceptation des termes et conditions de ladite offre de service.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

655-2016

CONSTRUCTION DU PUIT P-8: RÉCEPTION DÉFINITIVE

ATTENDU que la compagnie Filtrum a procédé aux travaux de construction du puits d'approvisionnement en eau potable P-8;

ATTENDU que le devis prévoyait que la moitié de la retenue de garantie était remise à l'adjudicataire après la période de garantie prévue d'un an;

ATTENDU que la période de garantie est terminée depuis le 13 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de procéder à l'acceptation définitive des travaux.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la libération de la retenue contractuelle au montant de 2 861,35 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

656-2016

CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UN RIDEAU D'AIR AU PAVILLON DESJARDINS

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 4 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Électricité PJC pour l'installation d'un rideau d'air à la porte principale du pavillon Desjardins. Le contrat est formé des plans et devis préparés par la firme SNC Lavalin datés du 21 octobre 2016 et de la soumission reçue le 2 novembre 2016;

Le coût du contrat est établi à 7 900 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1293-2015.

ADOPTÉE

657-2016

CAUTIONNEMENT ÉVÉNEMENTS SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU la résolution 118-2015 qui a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a obtenu un prêt d'une institution financière au montant de 49 000 \$ pour que cet organisme sans but lucratif, à sa première année d'existence, puisse se constituer un fonds de roulement;

ATTENDU la résolution 245-2015 par laquelle la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est portée caution en faveur d'Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'un montant de 49 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2015 tel qu'exigé par l'institution financière;

ATTENDU que le renouvellement de ce prêt s'avère nécessaire et que l'institution financière exige que la municipalité renouvelle son cautionnement;

ATTENDU qu'un tel cautionnement est prévu à l'article 4.5.1 de l'entente;

ATTENDU l'alinéa 3 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier renouvelle sa caution en faveur d'Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'un montant de 49 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 octobre 2016, laquelle totalise 1 792 608,06 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 10 novembre 2016, laquelle comprend 191 commandes au montant de 206 331 \$.

658-2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2016, laquelle totalise la somme de 184 261,51 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

659-2016 AJOURNEMENT AU 21 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'ajourner la séance du mois de novembre au 21 novembre 2016 à 19h30.

L'assemblée est levée à 20 h 45.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER